

Enregistrer un document

Pour sauvegarder les modifications effectuées, cliquer sur « enregistrer »  dans l'application concernée avant de fermer le document.

Les modifications seront ainsi aussi sauvegardées dans le client Acta Nova. Techniquement, le document n'est téléversé du client Acta Nova dans Acta Nova qu'après avoir été fermé.

1 Un message en bas à droite de l'écran vous indiquera que l'opération a réussi.

Remarque 1 : Interruption de la connexion lors de l'édition d'un document

Si la connexion à Acta Nova (dans le navigateur Internet) s'interrompt alors que vous travaillez dans un document, les modifications ne sont pas perdues. Sauvegardez le document comme d'habitude et essayez de vous reconnecter à Acta Nova. Un message s'affiche indiquant que vous avez des fichiers non sauvegardés. Si vous parvenez à vous reconnecter, ils seront téléversés dans Acta Nova. Si la connexion ne peut être rétablie, enregistrez le document localement.

Remarque 2 : Enregistrer un document localement

Si vous enregistrez le document localement sur votre ordinateur, vous rompez le lien avec Acta Nova. Les modifications ne seront donc plus enregistrées dans Acta Nova. Si vous souhaitez enregistrer à nouveau le document local dans Acta Nova, procédez comme indiqué sur la [carte didactique 41](#).

Remarque 3 : Versions

Si vous enregistrez le document régulièrement lorsque vous l'éditez, les modifications sont sauvegardées dans le client Acta Nova, sans pour autant que des nouvelles versions soient créées dans Acta Nova. Une nouvelle version n'est créée que lorsque le document est fermé et donc téléversé dans Acta Nova.

